

L'Assemblée Générale Ordinaire 2026

de l'Association Causses-Cévennes d'Action Citoyenne

se tiendra le Samedi 1 août 2023 à 8h30, au foyer rural, derrière la mairie de Saint-Sauveur-Camprieu.

ÉMARGEMENT : 8h30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2022 : 9h00

ORDRE DU JOUR :

- La lutte contre les incendies
- Les vautours et les loups
- Risques et pollution minière dans le Gard
- La Biodiversité dans le Devois
- L'eau pour la consommation humaine
- Bramabiau

L'ASSOCIATION

- Renouvellement du bureau : élection
- Rapport moral du président, quitus et vote
- La situation financière de l'association : rapport du trésorier 2025-2026, vote;
- Présentation du budget 2026-2027, vote
- Quitus au bureau pour le rapport moral, vote
- Cotisations, vote
- Questions diverses-

REMERCIEMENTS : 11h 45

Les questions que vous souhaitez porter à l'ordre du jour doivent être présentées, par écrit.

Tout membre désirant présenter sa candidature au bureau doit en faire la demande par écrit avant la réunion.

Votre présence est indispensable afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association.

Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée Générale, prière de nous faire parvenir, dans les plus brefs délais, votre POUVOIR accompagné de votre cotisation.

Sauf erreur de notre part, vous n'avez pas réglée votre cotisation 2026 si une croix est inscrite dans cette case

X

Est membre de l'association toute personne à jour de sa cotisation exercice 2026.

Adhésion personne mineure, 5 € ; étudiants et personne sans emploi, 10,00 € ; adhésion de base : 25,00 € /
Ouvre droit à une réduction d'impôt ; Adhésion de soutien, 50,00 € / ouvre droit à une réduction d'impôt ;
adhésion bienfaiteur, 100,00 € / ouvre droit à une réduction d'impôt

Le Secrétaire, Camprieu, le 15 juillet 2026.

Association Causses-Cévennes d'action citoyenne

Avenue du Devois, Le Devois, Saint-Sauveur-Camprieu, 30750, tél. 0467826111, 0770008166